

Hôtel de Matignon
Monsieur le Premier ministre,
Jean Castex
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 9 février 2021

Objet : Application du taux réduit de TVA à la compensation du handicap

Monsieur le Premier Ministre,

L'intention de la présente est de vous proposer la correction d'une inégalité de traitement que subissent les personnes handicapées dans le cadre des dépenses qu'elles font pour compenser leur handicap.

L'association « Conseil National Handicap » est composée d'adhérents issus de la société civile qui, par l'apport de leur expertise professionnelle et personnelle du handicap, permettent au Conseil National Handicap de mener des réflexions sur différents champs thématiques et, à leur issue, faire des propositions concrètes et de bon sens en vue de contribuer à la construction d'une société plus inclusive.

Tel a été le cas notamment pour la réforme de la politique d'emploi des personnes handicapées pour laquelle, en vue des élections présidentielles, le CNH a fait une série de propositions dans un article publié début 2017, anticipant ainsi une nécessaire réforme de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) à venir.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons identifié des incohérences concernant les modalités d'application de la TVA à taux réduit pour les aides, services, prestations ou produits concernant la compensation du handicap. Nous constatons que les dispositions actuelles créent de fait des discriminations, certes involontaires mais néanmoins réelles.

Conseil National Handicap

Siège social : 8, Avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Adresse postale : 4 bis avenue Raspail – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Mail : contact@cnh.paris - Site : <https://www.cnh.paris>

Une harmonisation accompagnée d'une simplification du cadre actuel seraient de nature à résoudre simplement cette inégalité de traitement et faciliter la vie des personnes concernées. A cette fin vous trouverez en annexe de la présente nos analyse, constat et proposition.

Nous ne doutons pas de l'appréciation que vous porterez à cette proposition et sommes à votre disposition pour tout complément nécessaire afin de la faire aboutir.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Hervé Allart de Hees
Président

Copie :

- Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,
- Madame la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées.

A propos du CNH : La création du CNH a été préconisée en 2003 dans le rapport de Madame Julia Kristeva au Président Jacques Chirac, lequel a accordé son parrainage à l'association. Monique Pelletier, Ministre de la condition féminine du gouvernement de Monsieur Raymond Barre sous la présidence de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing en fut présidente et en est présidente d'honneur. L'association est membre du CNCPH depuis sa création.

Conseil National Handicap

Siège social : 8, Avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Adresse postale : 4 bis avenue Raspail – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Mail : contact@cnh.paris - Site : <https://www.cnh.paris>